



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 126 et 128 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et cadre de gestion axée sur les résultats

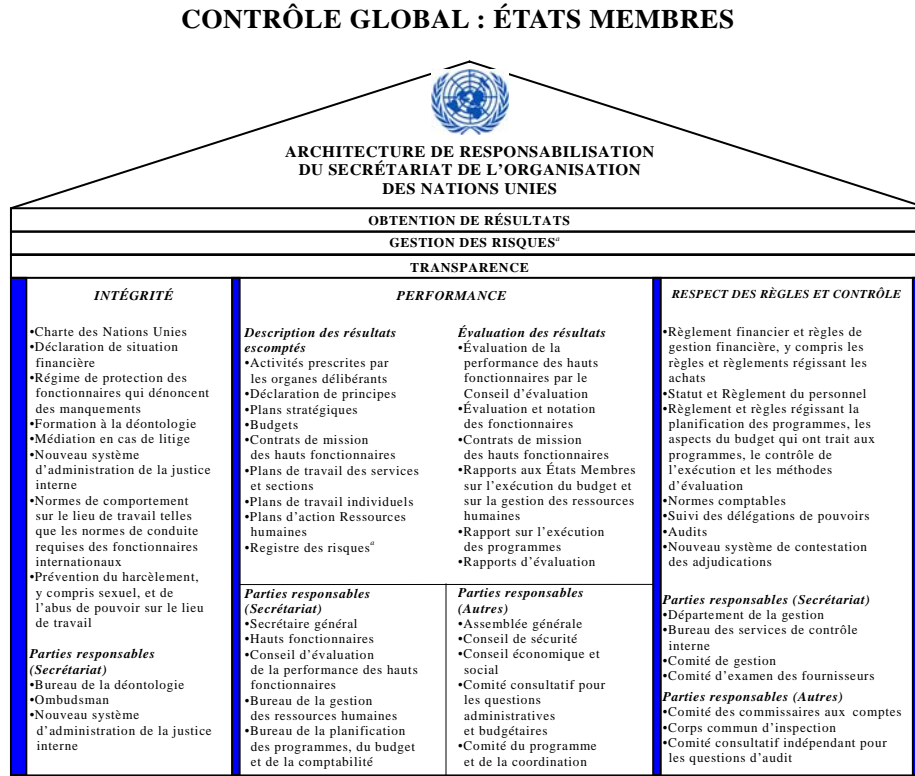
Rapport du Secrétaire général

Rectificatif



1. Remplacer la figure I par la figure ci-après.

Figure I
Architecture de responsabilisation



^a Projet pilote proposé.

2. Sans objet en français.

3. Remplacer l'annexe II par l'annexe ci-après.

Annexe II

Prise en compte des risques dans la planification des activités d'audit

Impact	<p>Élevé</p>	<p>Catégorie 2 – risques secondaires</p> <p>Ces risques sont difficiles à prévoir, mais peuvent entraîner une catastrophe s'ils se matérialisent.</p> <p>Niveau de risque : élevé Probabilité : faible Traitement : surveiller le niveau de risque et les contrôles</p> <p>Type d'activité de contrôle : détection</p> <p>Ciblage par l'audit interne: modéré à élevé, deuxième priorité du plan d'audit</p>	<p>Catégorie 1 – risques primaires</p> <p>Ces risques sont perçus comme étant très graves et d'une importance cruciale au regard de la réalisation des objectifs institutionnels.</p> <p>Niveau de risque : élevé Probabilité : forte Traitement : surveiller constamment le risque et procéder à des aménagements</p> <p>Type d'activité de contrôle : prévention et détection</p> <p>Ciblage par l'audit interne : élevé, priorité absolue du plan d'audit</p>
	<p>Faible</p>	<p>Catégorie 3 – risques tertiaires</p> <p>Ces risques ne sont ni fréquents ni graves. Ils sont souvent plus difficiles à prévoir, mais ils n'ont guère d'importance et sont peu susceptibles de se matérialiser.</p> <p>Niveau de risque : faible Probabilité : faible Traitement : accepter le risque</p> <p>Type d'activité de contrôle : prévention et détection minimales</p> <p>Ciblage par l'audit interne : priorité peu élevée dans le plan d'audit, à examiner seulement en cas de besoin</p>	<p>Catégorie 2 – risques secondaires</p> <p>Ces risques sont fréquents et relativement courants. Le suivi doit donner l'assurance qu'ils continuent d'être correctement gérés.</p> <p>Niveau de risque : faible à modéré Probabilité : modérée à forte Traitement : surveiller le niveau de risque</p> <p>Type d'activité de contrôle : prévention</p> <p>Ciblage par l'audit interne : dernière priorité du plan d'audit</p>
		<p>Faible</p> <p style="font-size: 1.5em;">Probabilité</p> <p>Élevé</p>	

Le diagramme ci-dessus illustre la prise en compte des risques dans les plans d'audit, en fonction des risques inhérents et des impacts mis en évidence lors de l'appréciation des risques.

Il est à noter que l'étude des risques figure parmi les réalisations escomptées de la Division de l'audit interne, qui relève du BSCI. De plus, l'indicateur de succès mesure l'adhésion de la direction aux recommandations d'audit jugées .

La définition du terme « capital », établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/246, englobe des critères de détermination des questions jugées capitales qui sont soit concrets (par exemple, des mesures d'économies, de recouvrement et autres d'un montant supérieur à 25 000 dollars), soit qualitatifs (par exemple, une amélioration quantifiable des processus). Dans cette même résolution, l'Assemblée a engagé le BSCI à préciser ces critères. Dans le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, la définition du terme « capital » devra évoluer de façon à couvrir les mesures relatives de l'appétit au risque et de la tolérance pour le risque déterminées par l'Assemblée et donc de mieux relativiser les risques identifiés lors des activités d'appréciation menées par les cadres supérieurs, ainsi que les priorités en la matière.

^a A/62/6 (Sect. 29), tableaux 29.7, points b) et c).